



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE

Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude JOFFRE ne prend pas part au vote.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés :	20 + 9	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 1

Objet : Convention d'objectifs et de moyens entre le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) – résidence Belmont et la commune de La Souterraine

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre le FJT et la commune de La Souterraine est rédigée pour trois années à compter du 1^{er} janvier 2026. Les montants alloués seront fixés chaque année par avenant. Pour l'année 2026, le montant est fixé à 18 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la FJT Résidence Belmont ainsi que l'avenant annuel 2027 et 2028 présenté chaque année qui préciseront les montants de subventions allouées ;
- D'autoriser chaque année, le paiement d'une avance de 50 % de la somme allouée l'année précédente dès le mois de janvier ;
- D'inscrire chaque année les crédits sur le budget primitif.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix sept décembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251216-2025-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 19/12/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.